

Paris, le 12 janvier 2016

## Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ?

**Les auteurs de la note montrent que si les dépenses sociales à destination des plus âgés se sont fortement accrues depuis 1979, cela est essentiellement imputable à l'augmentation de leur part dans la population. La hausse des dépenses de protection sociale dont ils bénéficient en moyenne à titre individuel a ainsi augmenté de façon plus comparable par rapport à celle des autres groupes d'âge.**

### **Une augmentation des dépenses au profit des plus âgés qui s'explique essentiellement par leur part croissante dans la population**

Le poids dans le PIB des dépenses de protection sociale affectées aux plus âgés a beaucoup augmenté ces trente dernières années, passant de 11 % à 17 % entre 1979 et 2011. La part du PIB affectée aux dépenses de protection sociale des jeunes a pour sa part stagné (en incluant l'éducation) : elle passe de 8,8 % à 8,6 % sur la même période. En termes de dépenses individuelles, la dépense moyenne rapportée au PIB évolue parallèlement pour ces deux classes d'âge (+15 % entre 1979 et 2011). Pour autant, la dépense moyenne dont bénéficie un individu de plus de 60 ans est toujours 2,7 fois plus élevée que celle dont bénéficie un individu de moins de 25 ans. L'augmentation des dépenses au profit des plus âgés s'explique avant tout par le facteur démographique : ils représentaient 17 % de la population française en 1979 contre 23 % aujourd'hui.

### **Les actifs et les plus âgés de plus en plus mis à contribution**

Le poids des dépenses de protection sociale est passé de 23 % du PIB en 1979 à 31 % du PIB en 2011. Cette croissance des dépenses a été financée par une augmentation des prélèvements effectués sur les revenus des actifs (de 27 % en 1979 à 37 % en 2011). Les plus de 60 ans ont également été mis à contribution avec un taux de prélèvements qui est passé de 10 % en 1979 à 20 % en 2011. Le taux de prélèvements des moins de 25 ans a également progressé, mais beaucoup plus faiblement.

### **La protection sociale est-elle plus généreuse à l'égard des plus âgés ?**

Si un individu jeune reçoit aujourd'hui nettement moins au titre de la protection sociale qu'un individu âgé, cela n'a rien de nouveau ni de choquant *a priori* puisque les besoins (santé notamment) et les logiques de redistribution ne sont pas les mêmes.

En revanche, la situation financière relative des jeunes s'est dégradée. Leurs revenus ont eu tendance à diminuer comparativement à ceux des plus de 60 ans (revenus primaires, mais aussi après impôts et prestations sociales). L'évolution du niveau de vie des moins de 25 ans confirme cette analyse : il est passé de 88 % de celui des plus de 60 ans en 2002 à

82 % en 2012. Le taux de pauvreté des moins de 25 ans était deux fois plus élevé que celui des plus de 60 ans en 1996, il lui est aujourd'hui deux fois et demie supérieur.

## Une évolution difficilement soutenable

Au vu de la situation des différentes classes d'âge, tant en termes de niveau de vie que de contribution nette au système de protection sociale, il apparaît difficile de mettre davantage à contribution les plus jeunes et les individus d'âge actif. Une baisse du transfert net perçu par les plus de 60 ans apparaît donc nécessaire. Cette évolution est de fait déjà engagée sous l'effet des différentes réformes des retraites déjà réalisées, elle devra vraisemblablement être poursuivie sous peine de voir la soutenabilité de notre système de protection sociale se traduire par un déséquilibre accru au détriment des plus jeunes et des actifs.

**Télécharger la note d'analyse *Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ?* [sur notre site internet.](#)**



@Strategie\_Gouv

Jean-Michel Roullé  
Responsable du service Édition-Communication  
+33 (1) 42 75 61 37  
+33 (6) 46 55 38 38  
[jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr)

## CONTACTS PRESSE

Joris Aubrespin  
Chargé des relations presse  
+33 (1) 42 75 60 27  
+33 (6) 20 78 57 18  
[joris.aubrespin@strategie.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin@strategie.gouv.fr)



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)